Demande de concession funéraire dans les cimetières

Demandeur

NOM Prénom

Adresse

Souhaits

- Lieu ☐ La Motte ☐ Remonot

☐ Caveau préfabriqué nombre de place ☐ 2 places ☐ 4 places

☐ Cavurne préfabriquée

☐ Terrain nu en vue de la construction d'un caveau ☐ 1-2 places ☐ 3-4 places

☐ Terrain nu en vue d'une inhumation en pleine terre ☐ 1 place ☐ 2 places ☐ 3-4 places

Pour rappel la taille des concessions nues sont les suivantes :

Pour 1 emplacement : longueur : 2 m- largeur : 1 m- profondeur : 1.50m

Pour 2 emplacements : longueur 2 m - largeur : 1 m - profondeur : 2 m

Pour 3 et 4 emplacements : longueur 2 m - largeur : 2 m - profondeur : 2 m

Conditions

- Durée de la concession : 30 ans
- Qui pourra être inhumé dans cette concession :

☐ Concession individuelle pour :
Nom ; prénom, date et lieu de naissance, lieu de résidence

☐ Concession familiale,

☐ Concession collective pour les personnes suivantes en précisant :

Nom, prénom, date et lieu de naissance, lieu de résidence :

Toute demande implique l'acceptation du règlement communal du cimetière en vigueur et l'acceptation des règles régies par les articles L2223-13 à L2223-18 du Code des collectivités territoriales.

Paiement par chèque à l'ordre du trésor publique ou virement.

Lieu, Date

Signature précédée de la mention lue et approuvé

RÉCÉPISSÉ DE LA DEMANDE
Date de l'arrêté : Emplacement attribué : **Devient effectif après :** - Paiement de la redevance de € pour la concession funéraire - Délivrance de la concession enregistrée sous le numéro : **Le cas échéant :** - Paiement d'un caveau préfabriqué au tarif de € - Paiement d'une cavurne préfabriquée au tarif de € **Rappel** : l'obtention d'un contrat de concession oblige l'entretien de la concession (consolidation réparation…) et le respect du règlement des cimetière en cours. Le Maire